

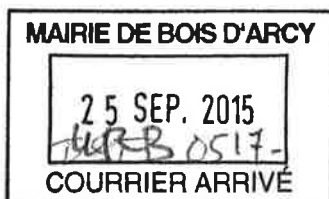
Versailles, le 28 août 2015

*copie DST
PART*

Affaire suivie par Diane Leconte

☎ 01-39-24-82-57

✉ diane.leconte@developpement-durable.gouv.fr



BORDEREAU D'ENVOI

A

MONSIEUR LE MAIRE

Hôtel de Ville

Service urbanisme / environnement

78 390 BOIS D'ARCY

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<p><u>OBJET</u> : Installation classée pour la protection de l'environnement soumise à déclaration :</p> <p>TOTAL MARKETING FRANCE à Bois d'Arcy station-service relais Bois d'Arcy V.Couturier station-service relais Bois Senon</p> <ul style="list-style-type: none">copie du courrier prenant acte de la mise à jour de classement <p><i>Ces documents ont été transmis directement à l'exploitant</i></p>	2	<p><u>TRANSMIS</u></p> <p><u>POUR INFORMATION</u></p>

DRIEE IDF – unité territoriale des Yvelines


Diane LECONTE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France
Unité territoriale des Yvelines

Versailles, le 24 AOUT 2015

Affaire suivie par Diane Leconte
☎ 01-39-24-82-57
✉ diane.leconte@developpement-durable.gouv.fr
Réf. : UT78/AV/2015/ 34852

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 29 juillet 2015, vous m'avez fait connaître le classement des installations que vous exploitez à Bois d'Arcy (78390), 41 bis avenue Paul Vaillant Couturier, au vu des modifications de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement introduites par le décret 2014-235 du 3 mars 2014.

Après examen de votre déclaration, vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif mettant à jour le classement de votre site.

Rubrique	Régime	Libellé de la rubrique (activité)	Quantité
1435-3	DC	Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs. Le volume annuel de carburant distribué étant : 3. Supérieur à 100 m³ d'essence ou 500 m³ au total, mais inférieur ou égal à 20 000 m³	3341,96 m ³

Le site reste donc soumis à déclaration avec contrôle périodique conformément à l'article L.512-11 du code de l'environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma parfaite considération.

Pour le Préfet et par délégation,
Le chef de l'unité territoriale,


Henri KALTEMBACHER

Société TOTAL MARKETING FRANCE
Direction Réseau
Département Développement
Construction Maintenance
562 avenue du Parc de l'île
92000 NANTERRE

Établissement concerné :
Relais Bois d'Arcy V.Couturier
41 bis rue Paul Vaillant Couturier
78390 BOIS D'ARCY



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France
Unité territoriale des Yvelines

Versailles, le 24 AOUT 2015

Affaire suivie par Diane Leconte

☎ 01-39-24-82-57

✉ diane.leconte@developpement-durable.gouv.fr

Réf. : UT78/AV/2015/ 34 853

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur le Directeur,

Conformément aux dispositions des articles L.513-1 et R.513-1 du code de l'environnement, vous avez déclaré, par courrier du 29 juillet 2015, que les installations que vous exploitez à Bois d'Arcy (78390), RN 12 – route de Dreux, doivent être reclassées compte tenu des modifications de la nomenclature introduites par le décret n° 2014-235 du 3 mars 2014.

Après examen des justificatifs accompagnant votre déclaration, j'ai l'honneur de vous informer que vos installations relèvent désormais de la rubrique mentionnée dans le tableau ci-dessous

Rubrique	Régime	Libellé de la rubrique (activité)	Quantité
1435-3	DC	Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs. Le volume annuel de carburant distribué étant : 3. Supérieur à 100 m³ d'essence ou 500 m³ au total, mais inférieur ou égal à 20 000 m³	7034,14 m ³
1414-3	DC	Installation de remplissage ou de chargement ou de déchargement ou de distribution de gaz inflammables liquéfiés 3. Installations de remplissage de réservoirs alimentant des moteurs ou autres appareils d'utilisation comportant des organes de sécurité (jauges et soupapes)	

Le site reste donc soumis à déclaration avec contrôle périodique conformément à l'article L.512-11 du code de l'environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma parfaite considération.

Société TOTAL MARKETING FRANCE
Direction Réseau
Département Développement
Construction Maintenance
562 avenue du Parc de l'île
92000 NANTERRE

Pour le Préfet et par délégation,
Le chef de l'unité territoriale,


Henri KALTEMBACHER

Établissement concerné :
Relais Bois Senon
RN 12 – route de Dreux
78390 BOIS D'ARCY